



Salle fumeur dans mon bureau

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 septembre 2003

Bonjour,

J'ai pense de vous ecrire, car dans ma societe il y a beaucoup de fumeurs et notamment la salle avec les machines a café, photocopieuse et d'accés aux toilettes est aussi la salle fumeur, sans fenetres.

A peu près une vingtaine de personnes y fument dans la journée et l'air devient non-respirable. D'autant plus que la mauvaise odeur se disperse dans les autres locaux et crée une aire insupportable pour les non- fumeurs.

Je ne fume pas et je me demande si dans la loi française, qui, si j'ai bien compris, oblige tous les bureaux a avoir une salle de repos, il y a une reglementation sur l'acte de fumer dans cette salle. Je demande ça, car je ne souhaiterais pas me retourner contre les délégués du personnel qui fument comme des cheminées, mais je n'en peux plus !!

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et je vous prie d'agréeer mes salutations distinguées.

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. N'hésitez pas à nous contacter à nouveau Cordialement
GA DNF